



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Délibération n°2024-10 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	12	16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances du mardi 5 mars et du mercredi 13 mars 2024,

Considérant que ces dernières années, la Commune a fait face à l'augmentation de nombreuses dépenses de fonctionnement obligatoires (charge de personnel, coût de l'énergie, inflation) mais qu'elle a réussi, à court terme, à contenir ses dépenses de fonctionnement afin de permettre un niveau satisfaisant d'autofinancement des dépenses d'investissement et de continuer à concrétiser les projets du mandat,

Considérant la décision de ne pas augmenter le taux de taxe foncière pour la deuxième année consécutive,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Se sont abstenus : Bénédicte ALLENET et Vincent PAIN

Article unique : décide de fixer, comme suit, les taux pour l'année 2024 :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 36,87 %
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 70,04 %,
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.91 %

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240404-2024_10-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240404-2024_10-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024